

Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11
Convocation : 16 mars 2026

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE St Jean de Crieulon
DEPARTEMENT du GARD**

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 du mois de mars à dix-huit heures trente, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DE CRIEULON régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marion Daniel, le plus âgé des membres du conseil,

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : Christiane Martina, Anne Dupuy, Sylvie Robin, Chantal Whittell, Agathe Tricoire.

Messieurs : Romain Dominicus, Donovan Gasquez, Maxime Delmas, Daniel Marion, Jean-Claude Elefterakis, Noël Rigal.

Conformément au CGCT, M. Jean-Claude Elefterakis est nommé secrétaire de séance par le conseil municipal.

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de leur transmission au représentant de l'État.

DÉLIBÉRATION N°2026-09
ELECTION DU MAIRE

Election du maire : Un seul candidat se déclare, Romain Dominicus

Premier tour :

Bulletin blanc : 3

Romain Dominicus : 8 voix

Romain Dominicus élu au premier tour à la majorité absolue.

DÉLIBÉRATION N°2026-10
CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

A la demande des présents, la décision du nombre d'adjoints se prend à main levée.
3 adjoints, voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2026-11

ELECTION DES ADJOINTS

Election des adjoints : Une seule liste de trois adjoints menée par Mme Christiane Martina est déposée.

Premier tour :

Bulletins blancs : Deux

Liste C. Martina : neuf voix.

Liste C. Martina élue au premier tour à la majorité absolue.

Mme Christiane Martina est nommée première adjointe, M. Donovan Gasquez deuxième adjoint, Mme Anne Dupuy troisième adjointe.

Le nouveau Maire, Romain Dominicus lit la charte de l' élu local et en remet un exemplaire à chaque conseiller municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire Romain Dominicus lève la séance à 18H50

